

Fiche d'activités dossier pédagogique



Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Bibliothèque nationale de France

Portrait de Said Effendi, ambassadeur extraordinaire du Sultan auprès du Roi de France, 1742 (bibliothèque diplomatique numérique)

Activité 1 – L’apogée de l’Empire

L’organisation et la puissance de l’Empire ottoman

Comment est organisée l’administration de l’Empire ottoman ?

A l’aide de la description écrite de Monsieur d’Aramon (doc. 1) et d’une carte de l’Empire à son apogée, montrez que le mode de gouvernement est bien celui d’un Empire (recherchez la définition d’Empire)

L’Empire ottoman est-il une puissance maritime au XVIe s. ?

Chronologie (XVIe s.) et doc 2,3,4

Identifiez sur une carte les localisations de Famagouste et Chypre, Candie, Corfou. Expliquez pourquoi la puissance maritime de la Ligue était menacée, et pourquoi la bataille de Lépante considérée comme une victoire de la Ligue marque en fait une stabilisation de la puissance maritime de l’Empire Ottoman.

Un Empire cosmopolite et une puissance commerciale

A l’aide des documents précédents et du document 5, expliquez pourquoi l’Empire ottoman est une puissance commerciale au XVIe s.

Contexte historique – Activité 1

1525. François Ier est capturé par Charles Quint à la bataille de Pavie lors d’une tentative pour prendre le Milanais. Il demande à Louise de Savoie, régente, de rechercher une alliance stratégique avec l’ennemi des Habsbourg, Soliman le Magnifique.

1529. Soliman (1495-1566) prend la ville de Buda et met le siège devant Vienne. (Une paix est conclue en février 1568).

1536. D’importants accords commerciaux sont conclus entre la France et la « Sublime Porte. » L’alliance stratégique contre les Habsbourg entre François Ier et Soliman le Magnifique se renforce. Le pirate œuvrant pour les Ottomans, Barberousse, peut en 1543 profiter de Toulon pour abriter sa flotte. Il est censé affaiblir Charles Quint, les Habsbourg et ses alliés en razziant les villes avec son armée de janissaires.

Les Ottomans occupent le bassin oriental de la Méditerranée. Venise est la seule puissance à leur faire face en Adriatique, en mer Egée, et sur l’île de Chypre.

1570. Prise de Chypre, sous le règne de Sélim II (1566-1574), fils de Soliman et Roxelane. Le pape Pie V crée la Sainte Ligue dans une bulle de croisade qui comprend : Charles Quint, Venise, Gênes, la Savoie et Malte, afin de contrer les turcs en Méditerranée. La flotte de la Ligue est commandée par Don Juan d’Autriche (fils illégitime de Charles Quint).

1571. Les forces chrétiennes (France exclue, car cette dernière veut conserver de bonnes relations commerciales avec la « Sublime Porte » et surtout contrer la puissance espagnole) et Ottomane s’affrontent à Lépante. La ligue remporte la bataille mais avec de lourdes pertes ; Chypre reste aux mains des Turcs. Venise qui connaît des difficultés économiques en raison de l’effort de guerre signe une paix séparée, conclue en septembre 1573 et Philippe II à son tour négocie une trêve avec les Ottomans en 1578.

L’Empire Ottoman est donc une puissance orientale qui entre dans le jeu des puissances européennes au XVIe siècle, mais au début du siècle suivant, il est fragilisé par des troubles internes.

Documents – Activité 1

Doc. 1. Description détaillée de la ville de Constantinople par M. d'Aramon, ambassadeur du Roi de France de 1547 à 1556 (166PO/A/3, f° 53 à 55)

Des Pachas¹ et de leurs officiers

Après il y a quatre ou cinq Pachas lesquels gouvernent tout son Etat et Empire. Le premier fait presque tout et n'y a que lui qui réfère au Grand Seigneur les causes tant en son Etat que du peuple et qui prend ses réponses, les autres Pachas ne parlent point à Lui s'il ne les fait appeler.

Chapitre Quels sont les habitants de Constantinople

Le grand Seigneur y a constitué son siège impérial et ordinairement y tient la cour et résidence. La ville est habitée principalement des Turcs puis des Juifs les (ascendants) des marotz (écriture moderne : marranes) qui ont été chassés d'Espagne, Portugal et Allemagne, lesquels ont enseigné aux Turcs tous artifice en main (note : usage de la poudre). Il y a aussi force grecs et plusieurs chrétiens marchands étrangers qui trafiquent dans les pays de Levant c'est à savoir : vénitiens, florentins, ragusins, bien peu de français et plusieurs autres, lesquels habitent tous en une petite (manque) qu'ils appellent Galata dit Péra.

Du Divan et de ses officiers

Il y a un fort beau lieu dans le palais dudit Grand Seigneur où l'on baille audience à un chacun quatre jours de la semaine, à savoir

Les samedis, dimanches, lundis, le mardi

Et là sont assis les susdits Pachas et deux Cadilescheys, l'un de la Grèce et l'autre de l'Anatolie nommés *M(essires) des sentences* et ces deux bailleurs les *sentencent* aux choses qui vont par voye en raison et de justice et eux-mêmes rendent compte au Grand Turc en leurs charges comme aussi font trois *desterdary* c'est-à-dire trésorier.

Secrétaire du Divan

Puis il y a les secrétaires qui écrivent lesdits commandements et ordonnances dudit Grand Seigneur, il y a encore deux capitaines qui se tiennent debout à chaque audience et ont en la main chacun un bâton d'argent, l'un s'appelle *Chiaoux Bassy* c'est à savoir capitaine et ceux qui portent les masses, et sont lesdits porteurs de masses environ trois cents. L'autre s'appelle *Capigi l'archicaco* c'est-à-dire capitaine et tous les portiers dudit Grand Turc qui sont en nombre de trois à quatre cents lesquels on nomme *Capigy*.

Justice

Et par toutes les villes dudit Grand Seigneur y a deux juges l'un nommé *Cadi* qui juge les causes civiles et celui des causes criminelles s'appelle *Soubi Bassy* ; il n'y a conseiller avocat ni procureur chacun, dit la raison, sur quoi justice est faite, et viennent en grande police.

Doc. 2 à 4. Correspondance de François de Noailles, ambassadeur du Roi de France de 1572 à 1575 (166PO/A/3).

Doc. 2. 29 juillet 1571, l'évêque de d'Acq au sieur de Milan, au sujet de la bataille de Lépante (f° 151)

[...] Cependant je vous veux bien avertir que depuis deux jours est venu l'ordinaire de Rome qui conte de piteuses nouvelles pour ces pauvres Vénitiens car il a assuré la perte de Famagouste, le siège de Candie, la fortification du port Dellasunda en ladite île de Candie par les Turcs, de 68 galères vénitiennes assiégées

¹ Le mot pacha est écrit « bassa » dans le manuscrit.

au port de La Canée et pour le comble desdites nouvelles, dit que la plus grande partie de l'armée turque était devant Corfou, qui est l'entrée du golfe de Venise. Par ainsi voilà tout le pays que ladite seigneurie a en Esclavonie en grande peur et alarme. L'Abbruze, la Pouille et même la Sicile sont en pareil effroi, de sorte que messeigneurs de la Ligue ne iront pas loin cette année pour trouver l'armée des Turcs et pour qu'ils ne feront ni cette année ni la prochaine en grande peine de faire le partage entre eux des conquêtes qu'ils feront sur le pays du Grand Seigneur ainsi qu'il est porté par les articles de la Ligue. A quoi il y a bien de la moquerie dont je me rirais tout mon saoul, si les vénitiens n'étaient pas pris en cette farce [...].

Doc. 3. Avis sur la victoire remportée à Lépante contre les Turcs par Don Juan d'Autriche le 7 octobre 1571 (f° 158-159)

[...] 180 galères turques prises, 36 submergées, 60 brûlées, 2000 turcs taillés en pièces, 50 000 prisonniers, 14 000 esclaves chrétiens délivrés. Bartan Bassa général de l'armée turque et le fameux Caracosa tué. Du côté des vénitiens, 16 capitaines de galère tués avec le provediteur Barbarizo. Le général Venier blessé et 5 galères prises.

Doc. 4. 17 novembre 1571, de Daçq à Monsieur de Lisle (f° 162) à propos de la victoire contre les Turcs par la Ligue

[...] Cette victoire est pour leur régnaient plus digne de pitié que d'allégresse, et que s'il en gagnaient encore une ou deux à ce prix ils seraient bien malades vu que Chypre demeure en tout perdu et 5 ou 6 ports en leur golfe, outre l'excessive dépense qu'ils ont faite et font tous les jours pour cette guerre, pour laquelle ils sont contraints de mettre sur leur peuple et sur eux-mêmes des impositions extravagantes dont il y a danger de pis. Voilà comment cette victoire les tiens en plus grand désir et nécessité de la paix que devant laquelle toutefois ils n'osent demander de peur que leurs collègues qu'ils ne craignent guère moins que leurs propres ennemis.

Doc. 5. Lettre du Sultan Ahmed fils de Memet III à Henry IV (1608, 166PO/A/3, f° 252-253) [un résumé suit la transcription]

Le plus illustre des princes qui suivent la religion de Jésus, la plus grand et le plus parfait des chrétiens le possesseur de la majesté et des signes de la gloire, et de la grandeur, l'Empereur de France Henry dont la fin soit heureuse. A l'arrivée de ce noble signe vous saurez que les ambassadeurs du roi d'Angleterre ayant représenté au seuil élevé et glorieux de notre Sublime Porte qui est l'asile des puissants rois et des grands potentats que depuis longtemps les nations qui sont en guerre avec vous avaient eu recours à eux et s'y étaient soumises pour traiter les affaires quelle avaient dans notre Empire. Nous avons fait insérer cet article dans leurs capitulations, cependant l'ambassadeur qui réside de votre part à notre Porte qui est aussi élevée que le ciel a représenté à notre glorieux Empire que les susdites nations ennemies de notre Porte se sont toujours adressées à vos consuls, et qu'ainsi la représentation des anglais était fausse, et contraire aux traités qui sont depuis longtemps entre nos ancêtres : sur quoi ayant fait prendre des informations par des gens habiles, et le fait s'étant trouvé tel qu'il est avancé par votre ambassadeur, nous qui avons une sincère intention d'affermir les fondements de la paix, et des traités, Finalement soit pour ce qui regarde les nations ennemies de notre Porte, soit pour l'amitié qui a été entre nos glorieux ancêtres, et vos prédécesseurs, nous aurons soin de la cultiver, et il n'y a pas la moindre apparence que nous fassions rien de contraire aux traités. Sachez cela, et ne soyez nullement troublé, et sachez au sujet des capitulations que les anglais ont surpris de nous par fraude, et soyez constant dans la droiture. La sincérité et l'amitié que vous nous portez comme vous avez fait jusques à présent.

Écrit au milieu de la lune de Moharram de l'an de l'Égire de Mahomet 1016 sur lequel soient les prières les plus pures.

À Constantinople la bien gardée

Résumé moderne : A Henri IV, roi chrétien de France, des ambassadeurs anglais envoyés à Constantinople nous disent que vos ennemis leur avaient demandé leur aide pour commercer avec nous. Nous leur avons donné cette autorisation dans nos capitulations (traités). Cependant votre ambassadeur de France à Constantinople a fait remarquer que ces ennemis avaient toujours eu des liens diplomatiques avec la France et qu'en conséquence, en vertu des accords signés entre la France et l'Empire Ottoman, ces dispositions ne sont pas valides. Dans le but de préserver la paix et notre bonne entente, nous annulons donc les dispositions commerciales prises avec les ennemis de la France.

Activité 2 – Le déclin de l'Empire L'affaiblissement de l'Empire ottoman

Après une lecture attentive du document 6, listez les griefs faits à l'encontre de l'autorité ottomane, et les espoirs exprimés auprès de la commission. Ces éléments montrent-ils un affaiblissement de l'Empire ?

En vous aidant du contexte historique et de la chronologie, rédigez une synthèse en une page sur le sujet : « Comment expliquer le déclin et la fin de l'Empire Ottoman entre le XIX^e et le XX^e siècles ? »

- I- Dépendance Europe (colonisation/pertes territoriales, finances)
- II- Contestation Sultan (revendications autonomistes, critiques)

Contexte historique (source : Le Monde diplomatique) – Activité 2

Au XIX^e siècle, l'Empire ottoman cherche à se moderniser tout en faisant face à plusieurs menaces. A partir de 1839, le sultan Abdulmejid I^{er} ouvre l'ère des Tanzimat (« réorganisation »). Inspirées par le modernisme européen, les réformes cherchent à donner une structure administrative et juridique moderne à l'État ottoman et à renforcer son efficacité. Face à la montée des revendications des minorités ethniques ou religieuses, l'égalité des droits et la liberté de culte sont proclamés en 1856, mettant théoriquement fin à la domination musulmane. L'économie s'ouvre au monde et des investissements importants sont consentis pour créer des infrastructures et des industries, dans un territoire qui n'a pas pris part à la révolution industrielle. Il faut pour cela faire appel au financement des puissances européennes : l'Empire entre ainsi dès les années 1850 dans le cercle vicieux de l'endettement.

L'ouverture de l'Empire permet aux Européens d'y étendre leur influence. Sur le plan économique, ils prennent grâce à la dette le contrôle d'une part grandissante des ressources de l'État, et s'implantent par le biais des banques et des entreprises industrielles. Sur le plan territorial, les appétits déjà anciens des puissances s'aiguisent. La France et la Grande-Bretagne s'emparent des possessions les plus lointaines de l'Empire, de l'Algérie (1830) à la Tunisie (1881) et à l'Égypte (1882). En Europe, puissances soutiennent les revendications nationales des populations chrétiennes. Après l'autonomie accordée à la Serbie dès 1816, la Grèce devient indépendante en 1830, et la Roumanie devient autonome en 1859.

L'année 1876 semble marquer l'apogée de la modernisation, avec l'accession au trône du sultan Abdulhamid II, qui octroie une constitution et crée un parlement. La défaite de 1878 face à la Russie met rapidement fin à cette libéralisation du régime. Le traité de Berlin accorde en effet l'indépendance à la Serbie et l'autonomie à la Bulgarie, tandis que la Bosnie est occupée par l'Autriche-Hongrie. La Roumanie devient totalement indépendante en 1881. Face à ces échecs, le sultan réagit en mettant fin au régime constitutionnel et en instaurant un régime despotique sur les territoires que l'Empire contrôle encore. Avec ces défaites successives, le sentiment national turc s'affirme, doublé d'une hostilité croissante à l'égard des populations chrétiennes. En Anatolie, les Arméniens sont particulièrement visés et subissent entre 1894 et 1897 des massacres qui font plus de 200.000 morts.

Le régime d'Abdulhamid suscite une opposition de plus en plus importante dans l'ensemble des communautés. En 1908, une révolution est déclenchée dans la partie européenne de l'Empire et porte au pouvoir le Comité « Union et progrès », ou parti « Jeune-Turc. » Il se propose de restaurer les libertés constitutionnelles et de renforcer l'État ottoman. Celui-ci subit pourtant de lourdes défaites lors des guerres balkaniques (1912-1913), qui aboutissent à la perte de presque toutes ses possessions européennes. Les idéaux démocratiques des Jeunes-Turcs cèdent le pas à un fort ressentiment national turc et à un régime dictatorial.

Bien qu'affaibli, l'Empire entre en guerre aux côtés de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie en octobre 1914. Les Arméniens, présentés comme l'ennemi intérieur allié de la Russie et des Occidentaux, sont arrêtés, déportés et massacrés : au moins 1,2 million d'entre eux périssent entre 1915 et 1917. À partir de 1917, son armée ne peut résister à la pression des armées alliées. Face à la débâcle de ses alliés européens, l'Empire doit accepter l'armistice de Moudros le 30 octobre 1918.

Les Jeunes-Turcs abandonnent le pouvoir, laissant un gouvernement très affaibli négocier la paix avec les Alliés. Le traité de Sèvres, signé le 10 août 1920, réduit l'Empire à une partie de l'Anatolie et à Constantinople, plaçant une large partie de son territoire sous contrôle européen. Un mouvement nationaliste refuse ces conditions et se rebelle contre le gouvernement du sultan. Mustafa Kemal, général et héros de la Première Guerre mondiale prend la tête de ce mouvement, qui établit sa capitale à Ankara. L'armée de Kemal combat victorieusement les Grecs, les Arméniens et les Français de Turquie et reprend le contrôle de l'Anatolie. En position de force, le gouvernement kémaliste contraint en novembre 1922 le sultan. Seul maître du pays, le régime kémaliste négocie avec les Alliés le traité de Lausanne, qui assure l'indépendance de la Turquie. La république de Turquie, État national unifié, est proclamée le 29 octobre 1923, mettant définitivement fin à l'Empire ottoman.

Chronologie – Activité 2

1798-1801. La campagne de Napoléon Bonaparte en Egypte met à mal l'alliance franco-ottomane.

1808. Septembre. La charte de l'alliance (Sened-i ittifak), signée entre le sultan Mahmud II et les chefs féodaux reconnaît le pouvoir des provinces face à l'administration centrale.

1826. Juin. Mahmud II supprime l'ordre des janissaires, qui sont massacrés, et réorganise l'armée sur le modèle européen.

1827. Octobre. La flotte ottomane est détruite à Navarin par l'alliance anglo-russo-française, engagée aux côtés des Grecs dans la guerre de libération nationale déclenchée en 1821.

1830. Indépendance de la Grèce, autonomie de la Serbie et fin de la suzeraineté sur l'Algérie après le débarquement français à Sidi-Ferruch.

1853-1856. La guerre de Crimée oppose la Russie (protectrice des lieux saints) à la France (qui la réclame au nom des capitulations), au Royaume-Uni et à l'Empire ottoman.

1876-1878. Conflit russo-turc, et défaite des Ottomans. Le traité de San Stefano (mars 1878) entérine l'hégémonie russe sur les Balkans et le Caucase. Il est modifié par le traité de Berlin (juin 1878), qui accentue le démembrement de l'empire.

1881. Décembre. Les finances et les douanes de l'empire, confronté à une grave crise économique, sont placés sous tutelle internationale.

1882-1883. Le Royaume-Uni établit un protectorat sur l'Égypte, la France sur la Tunisie.

1912-1913. À l'issue des deux guerres balkaniques, la Turquie perd presque toutes ses possessions dans les Balkans et cesse d'être une puissance européenne.

1913. 23 janvier. Coup d'État mené par les Jeunes-Turcs Ahmet Cemal, Ismail Enver et Mehmet Talaat, qui instaurent un régime dictatorial. Ils décident l'année suivante d'engager la Turquie aux côtés de l'Allemagne dans la première guerre mondiale.

1915-1916. Le régime entreprend la déportation et le massacre de centaines de milliers d'Arméniens ottomans (génocide arménien).

1916. 16 mai. Les accords secrets Sykes-Picot, conclus entre la France et le Royaume-Uni, planifient le partage des possessions arabes de l'Empire ottoman qui sera entériné par le Traité de Sèvres en 1920.

1918. 30 octobre. Armistice de Moudros et capitulation turque. Les Alliés occupent les pourtours de l'Anatolie. Les troupes grecques investissent la région de Smyrne (Anatolie) en mai 1919 et massacrent les populations civiles.

1920. 23 avril. Mustafa Kemal, à la tête du mouvement de résistance contre les occupants, est choisi par la Grande Assemblée nationale, réunie à Ankara, pour diriger un gouvernement provisoire.

1922. 30 octobre. Après avoir établi une Constitution provisoire en janvier 1921, Kemal abolit le sultanat.

1923. 24 juillet. Le traité de Lausanne supprime celui de Sèvres et fixe les frontières de ce qui constitue pour l'essentiel la Turquie actuelle. Les Grecs se retirent des territoires qu'ils occupaient, à la faveur d'un échange de populations.

29 octobre. Proclamation de la République turque, dont Kemal est élu président. Ankara en devient la capitale.

1924. 3 mars. Abolition du califat, des tribunaux musulmans, des établissements d'enseignement religieux et du ministère de la charia. Démis de son titre, le dernier calife ottoman, Abdülmeçid II, s'exile en France.

30 avril. Adoption de la nouvelle Constitution, qui institue un régime parlementaire à une seule Chambre. Le vrai pouvoir exécutif est détenu par le président de la République, qui contrôle aussi le parti unique, le Parti républicain du peuple (CHP), fondé par Kemal en septembre 1923.

1928. Abandon du calendrier islamique au profit du calendrier grégorien, abolition de l'islam comme religion d'État et adoption de l'alphabet latin à la place de l'alphabet arabe (« révolution des signes »).

Source : Le Monde Diplomatique

Documents - Activité 2

Doc. 6. Lettre des représentants de communautés grecques de Lesbos à la commission internationale des réformes (1880, 166PO/E/123).

Lesbos le 25/6 août 1880,

À l'honorable Commission internationale des réformes

Nous soussignés notables des différentes communes de "Lesbos" avons l'honneur de soumettre, au nom des habitants de cette île, à la haute commission internationale des réformes, la présente requête convaincus que les vœux qui y sont exprimés seront l'objet d'un bienveillant examen et favorablement accueillis.

La population de l'île de Lesbos s'élève à 120 mille âmes environ, dont 13 mille à peine musulmans et les autres grecs orthodoxes. Les principales occupations des habitants sont l'agriculture et l'éducation du bétail, le commerce et la navigation étant concentrés entre les mains de quelques personnes seulement.

Si l'île toute entière était cultivée, elle pourrait nourrir une population beaucoup plus nombreuse, mais malheureusement les terres les plus fertiles, appartenant aux racoufs (*terres appartenant aux communautés musulmanes*) restent incultes, tandis que les chrétiens, ne possédant que les endroits montagneux stériles, leur travail ne leur donne pas les moyens d'existence de sorte qu'ils sont souvent obligés d'aller les chercher ailleurs, notamment en Asie Mineure. La population cependant supporterait avec résignation sa pauvreté, effet de la stérilité du sol, si sa condition n'était pas rendue insupportable par des impôts écrasants et par un mode de perception défectueux voire même vexatoire, grâce aux procédés des agents du fisc.

Si l'on devait juger par le chiffre des impôts payés et l'aisance de certaines personnes, on serait tenté de croire que l'île renferme des grandes ressources et que ses habitants y vivent dans un état de prospérité relative. Mais en réalité c'est tout le contraire qui arrive. La richesse de quelques personnes est due au commerce et à la banque, tandis que le peuple qui n'a que la terre pour le nourrir est voué à la pauvreté. Les insulaires émigraient en masse sur le territoire voisin de l'Asie Mineure, s'ils espéraient y trouver quelque sécurité ; il est vrai que quelques bandes de brigands, qui ont visité, dans ces derniers temps, notre île ont été rigoureusement poursuivis par la population. Mais les voleurs ne cessent de ravager nos champs, de voler nos bestiaux et nos récoltes. Sûrs de l'impunité ils jouissent du fruit de leurs exploits au milieu de la plus complète quiétude. Il n'y a pas, en effet, ni gendarmerie pour les arrêter, ni tribunaux pour les juger. Autrefois il y avait au moins dans toute l'île quelque chose qui ressemblait à une police ; mais depuis quelques années il n'y a pas un agent de police pour veiller à la sécurité publique. Les quelques *zaptiés (soldats de la police)* que possède l'île se trouvent dans la capitale et les chefs-lieux, et ils sont employés par l'autorité locale à la perception des impôts. Si quelque particulier s'adresse à eux, ils entendent se faire payer chèrement leurs services de sorte que l'on préfère se laisser dépouiller plutôt que d'avoir recours à eux. L'état de la justice est encore plus déplorable, si c'est possible que celui de la police. Cela tient surtout à l'insuffisance de tribunaux. Il n'y en a qu'un, en effet dans le Capitale. Si donc quelqu'un a besoin de s'adresser à la justice, et a le malheur de ne pas habiter la capitale, il doit parcourir une grande distance, la plupart du temps ne dure pas moins de quinze heures.

Cet état de choses est encore empiré par l'introduction de nouveaux règlements dont une fausse interprétation a conduit l'autorité locale à confondre les attributions de la justice avec celles de la police et à supprimer celle-ci. Ajoutez à cela que l'énormité des frais judiciaires ne permet pas au pauvre insulaire de s'adresser au seul tribunal chargé de la distribution de la justice et dont la composition suffit pour donner une idée de la manière dont il procède dans l'accomplissement de sa tâche.

A côté d'un Cadi (*juge*), qui en a la présidence et qui connaît le Chérif (*document de loi religieuse musulmane*) et encore très imparfaitement siègent des juges ignorants, directement nommés par l'autorité et jugeant dans une langue inconnue de presque tous les habitants.

Nous ne prétendons certes pas à une prospérité égale à celle dont jouissent les nations civilisées ; nous n'exigeons pas des avantages que les gouvernements européens prodiguent à leurs sujets, tels que voies de communication, protection du commerce et de l'industrie, encouragement de l'agriculture par la création de banques agricoles, extension de l'instruction publique à toutes les classes de la population ; tout cela est du luxe pour nous, auquel nous n'osons même pas rêver non pas que nous ne sachions pas les apprécier, mais parce que nous en croyons la réalisation impossible.

Le gouvernement, en effet, de Sa Majesté Turque le Sultan ne nous reconnaît pas le droit de solliciter une amélioration quelconque de notre condition ; il ne nous trouve bons qu'à payer de très lourds impôts, sans nous permettre d'espérer que la moindre somme soit dépensée au profit du pays.

Jusqu'aujourd'hui toutes les fois que le gouvernement a décidé en principe quelque amélioration ce n'a été que pour trouver un prétexte d'augmenter les charges des contribuables. C'est ce qui est arrivé pour la construction de routes, qui a bien commencé pour justifier de nouvelles impositions, mais qui est toujours restée au même point, tandis que rien n'est fait pour améliorer les voies de communication, il nous est en quelque sorte interdit d'utiliser celles dont nous a gratifié la nature, en assujettissant aux mêmes droits que ceux qui sont perçus pour l'importation de l'étranger les marchandises qui sont transportées de l'une à l'autre rive des deux grands golfes qui s'avancent dans l'intérieur de l'île. Cette communication par mer est d'autant plus nécessaire que l'île est absolument dépourvue de ponts et de routes. C'est ce qui explique aussi que des droits de péage aient existé de tous temps entre ces deux golfes ; que disions-nous des ponts, ports, fontaines et autres travaux d'utilité publique ?

Nous préférons que nos bêtes soient décimées en tombant chaque jour dans les précipices plutôt que de souhaiter d'en avoir sous le système actuel. Les conduits d'eau sont aussi dans un triste état et cela doit être alors que les legs apportés par les testateurs à leur construction et leur entretien sont dévorés par les puissants mahométans qui en ont l'administration, et le peu d'eau que nous ayons sert à arroser les cours et les jardins de ces derniers, tandis que la ville a soif.

En outre les vastes forêts, qui fournissent aux habitants du bois de chauffage et de construction, sont livrées tous les étés pour les chevriers aux flammes sans que l'autorité fasse rien pour les empêcher. Cela suffit, pour ne pas multiplier les exemples, à démontrer que les habitants de l'île sont aujourd'hui beaucoup plus malheureux qu'ils ne l'étaient, il y a vingt ou trente ans : en effet tandis que d'une part le prix de l'huile, le principal produit de l'île, a considérablement baissé et continue de baisser, d'autre part le prix du sel, dont l'emploi pour les olives est indispensable, a sensiblement haussé par suite des droits exagérés auxquels il est assujetti, nous n'hésitons pas à dire que notre condition est devenue intolérable sans que nous ayons en compensation la sécurité de notre vie, notre honneur et notre fortune.

Cet état de choses ne cessera certes jamais tant que toutes les branches de l'administration de l'île seront le monopole d'une minorité mahométane et que l'élément chrétien, qui est dix fois plus nombreux et supérieur sous les rapports en sera exclu.

S'il existe aujourd'hui dans l'île quelque œuvre utile, elle n'est due qu'à l'initiative des particuliers. La preuve en est le développement par toute l'île de l'instruction publique, pour laquelle le gouvernement ne dépense même pas un centime, et qui est entièrement due à l'amour pour le travail et pour le bien de la population grecque.

Chaque village a son école communale ; les bourgs ont en plus des écoles helléniques supérieures. La Capitale possède en dehors de son excellente école hellénique, un gymnase (*lycée*), dont les élèves sortants sont admis de plein droit à l'Université d'Athènes. Tous ces établissements sont entretenus par

la générosité publique et la sueur de la population grecque qui toute pauvre qu'elle est, est avide de progrès. Indépendamment des écoles et des églises, elle pourvoit aussi à l'entretien d'un hôpital à la capitale, où sont soignés tous les souffrants sans distinction de race ni de religion.

Persuadés que notre sort sera amélioré par les soins de l'honorable commission internationale, nous avons l'honneur de lui présenter cette requête et de la supplier de ne pas oublier ce petit coin de l'Orient chrétien et de ne pas l'exclure des bienfaits de ses travaux.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, *Suivent les signatures des communautés et leurs scellés.*

Lesbos le 25 août 1880